

# ADDICTION AU TRAVAIL

Consommations ponctuelles

## La prévention addiction

AVEC QUI ?

Santé BTP accompagne les entreprises dans leur démarche de prévention des addictions et des risques qui y sont liés.

### INFORMATION ET CONSEILS

- **Aide à la mise en place** des DUER, règlement intérieur, note interne et protocole d'intervention...
- **Séances collectives** sensibilisation sur les risques produits (diaporama et discussion)
- **Séances individuelles** sur demande du salarié auprès du médecin du travail pour les salariés en mal être addiction (écoute, dialogue, conseils, orientation)

# ADDICTION AU TRAVAIL

Consommations ponctuelles

## La prévention addiction

VOS  
INTERLOCUTEURS

VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL :  
02 35 71 85 90

Marie-Edith VASLIN  
Conseillère en Conduites addictives  
D.U alcoologie  
Secteur ROUEN  
06 64 04 03 61 — 02 35 71 85 90



Santé BTP Rouen - Dieppe

93, route de Darnétal  
76011 Rouen Cedex



Téléphone : 02 35 71 85 90  
Télécopie : 02 35 15 37 71  
Messagerie : [santebtp@sante-btp.com](mailto:santebtp@sante-btp.com)  
Site : <http://www.sante-btp.fr>

Santé BTP Rouen-Dieppe - Mise à jour Mai 2016

# ADDICTION AU TRAVAIL

Consommations ponctuelles

## Alcool, Tabac, Cannabis...

UN RISQUE  
qui ne s'arrête pas aux portes  
DE L'ENTREPRISE

Tous les secteurs professionnels sont  
concernés

## CONSTRUCTION

2<sup>ème</sup> rang\* pour la consommation  
d'alcool, de tabac et de cannabis

\* source INPES 2010



Information EMPLOYEUR



UN RISQUE

aux répercussions multiples



DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE TRAVAIL

- Baisse de productivité, malfaçons
- Absentéisme
- Mauvaise image
- Conflits potentiels...

MAJORATION RISQUE ACCIDENTEL

- Accidents du travail  
15 à 20 % dus à l'alcool
- Accidents routiers –missions  
30 à 40 % liés à la prise de produits



UN RISQUE

à part entière

Facteur de majoration des autres risques



L'EMPLOYEUR RESPONSABLE de la santé et de la sécurité de ses salariés (Art. 4121-1)



DOIT EVALUER LE RISQUE ADDICTION,  
l'intégrer au Document Unique et définir des mesures de prévention.



La prévention addiction

POURQUOI ?

POUR PERMETTRE A L'ENTREPRISE



D'être en accord avec la législation

Santé et Sécurité au travail

De gérer un problème aigü et chronique

(Ébriété, malaise, dégradation état de santé d'un salarié)

D'aider et d'accompagner les personnes

ayant des difficultés liées à la consommation d'un produit.